



Photo de couverture :
© Valérie Hoy

ÉDITEUR : Chasseurs de l'Est SARL
1 rue de la Passotte,
57078 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 75 82 82
Fax 03 87 75 82 83
E-mail : redaction@chasseurs-est.com
www.chasseurs-est.com

GÉRANT : Pierre Lang
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Frédéric Tissier
COMITÉ DE RÉDACTION :
Corinne Barnet, Joël Battaglia, Véronique
de Freitas, Charlotte Fonty, Philippe Lavit,
Christine Moro, Claude Paul, Gaspard
Vautrin
CONSEILLER ÉDITORIAL : Claude Paul
CRÉDITS PHOTOS : Chasseurs de l'Est,
OFB, FDC, FNC, Adobe Stock

**PUBLICITÉ NATIONALE
ET DÉPARTEMENTALE :**
TEMA6TM, 23 rue Dupont-des-Loges,
57000 METZ
Stéphane Schmitt
Tél. 03 87 69 18 01
Fax 03 87 69 18 14
E-mail : s.schmitt@groupe-atc.com

ADMINISTRATION DES VENTES :
Marine Pierre
Tél. 03 87 69 88 20
Fax 03 87 69 18 14
E-mail : m.pierre@groupe-atc.com

PETITES ANNONCES :
Marjorie Jager
Tél. 03 87 69 18 01
Fax 03 87 69 18 14
E-mail : m.jager@groupe-atc.com

**CONCEPTION ÉDITORIALE
ET GRAPHIQUE, SECRÉTARIAT
DE RÉDACTION :** TEMA6TM
Tél. 03 87 69 18 01 - Véronique de Freitas

RÉDACTION GRAPHIQUE : PIXEL7TM

IMPRESSION :
Socosprint Imprimeurs,
36 route d'Archettes - 88000 Épinal

Chasseurs de l'Est est imprimé avec des
encres végétales sur papier PEFC, de
sources contrôlées, blanchi sans chlore
élémentaire.

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :
1124 G 86388 - ISSN : 2100-0883
DÉPÔT LÉGAL : à parution
PRIX : 2,50 €. ABONNEMENT : 9,90 €/an
ÉTRANGER : 16 €



LE TEMPS DE MANIFESTER EST VENU

J'espère que tous les chasseurs meurthe-et-mosellans suivent l'actualité cynégétique, donc vous savez que le Conseil d'État vient d'annuler les quotas prévus par arrêté ministériel des trois dernières saisons des chasses traditionnelles au motif que le ministère de la Transition écologique ne justifiait pas d'une autre méthode de prélever ces oiseaux (vanneaux huppés, pluviers dorés, alouettes

des champs et grives).

La région Grand Est directement impactée au travers du département des Ardennes où certaines chasses traditionnelles au filet (vanneaux huppés et pluviers dorés) et au lacet réalisé avec un crin de cheval (grives) sont remises en cause alors qu'elles existent depuis plus de 500 ans.

Ces chasses traditionnelles reposent sur l'observation de l'homme afin de capturer des oiseaux quand les fusils de chasse n'existaient pas. Le Conseil d'État a été saisi par la LPO et One Voice, deux associations notoirement anti-chasse, le ministère de la Transition écologique n'a pas défendu ses arrêtés devant le Conseil d'État laissant le champ libre à ces associations que, par ailleurs, il finance en partie en leur versant des subventions. L'hypocrisie de notre ministre, Barbara Pompili, est avérée. Le Conseil d'État ne remet pas en cause les captures à l'aide d'un filet car autrement, il devrait interdire l'utilisation de tous les filets de capture utilisés par les associations naturalistes pour baguer les oiseaux aux fins d'études scientifiques, cela est finement joué et montre la complicité entre ces deux parties.

Devons-nous rester les bras croisés ? Non. Devons-nous manifester ? Oui. Pour quelles raisons, tous les chasseurs doivent-ils se sentir concernés ? Parce que la chasse est une et indivisible et que les chasseurs épargnés aujourd'hui seront les victimes de demain.

Durant la crise de la Covid-19, nous avons découvert la stratégie de notre ministre de tutelle qui a autorisé la chasse dite de régulation (cerfs, chevreuils et sangliers) et interdit la chasse dite de loisir de toutes les autres espèces, c'est-à-dire que tous les chasseurs qui ont réalisé des missions de service public en payant les dégâts agricoles pouvaient chasser alors que tous les autres devaient rester à la maison, quelle ignominie !

Pensez-vous que le chasseur chassant la bécasse seul avec son chien avait plus de risques de propager l'épidémie que ceux, nombreux, participant aux battues de cerfs, chevreuils ou sangliers ? Bien évidemment que non.

À l'heure où vous lirez ces lignes, nous aurons déjà manifesté dans les Ardennes le 4 septembre mais la FNC a prévu une grande manifestation nationale le 5 mars 2022 à Paris et là, il faudra que vous soyez tous présents pour défendre TOUTES NOS CHASSES, la période est propice en raison de l'élection présidentielle.

Je compte sur vous, la FDC 54 organisera le déplacement à Paris, vous pouvez compter sur moi.

Bonne saison à tous dans le respect le plus strict des mesures de sécurité.

→ Patrick Massenet,

Président de la Fédération départementale des chasseurs de Meurthe-et-Moselle

SOMMAIRE

04 | ACTUALITÉS EN MEURTHE-ET-MOSELLE

08 | REPORTAGE

Les réserves de chasse d'ACCA

10 | ACTUALITÉS GRAND EST

14 | À L'AFFÛT

15 | ESSENTIEL

19 | DOSSIER

Les jeunes chasseurs

28 | MÉTIERS SPÉCIFIQUES

30 | TECHNIQUE

32 | HISTOIRE ET PATRIMOINE

34 | ARMES

Les nouveautés armes et optiques 2021

38 | JURIPRATIQUE

40 | MUSIQUE ET CHASSE

42 | CHIENS

44 | SHOPPING

46 | PETITES ANNONCES